

Bureau du 24 octobre 2005

Décision n° B-2005-3649

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 70, avenue Clemenceau et appartenant à la SARL Defoulounoux et à la SARL RH Immobilier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la réalisation d'un rond-point entre l'avenue Georges Clemenceau et l'avenue de Gadagne à Saint Genis Laval, une parcelle de terrain de 95 mètres carrés environ dépendant de la propriété située 70, avenue Clémenceau à Saint Genis Laval et appartenant à la SARL Defoulounoux et à la SARL RH Immobilier.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les sociétés céderaient la parcelle en cause libre de toute location, à titre purement gratuit, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à la remise en état de l'accès pour piétons, rendue indispensable par le recoupement de la propriété.

Ces travaux sont évalués à 300 € TTC environ ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située 70, avenue Clemenceau à Saint Genis Laval et appartenant à la SARL Defoulounoux et à la SARL RH Immobilier.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0799 le 7 avril 2003 pour 419 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2006,

- et en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 530 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,